



Municipalité de Saint-André

122-A, rue Principale Saint-André
(Québec), GOL 2HO (418) 493-2085

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ M.R.C. DE KAMOURASKA

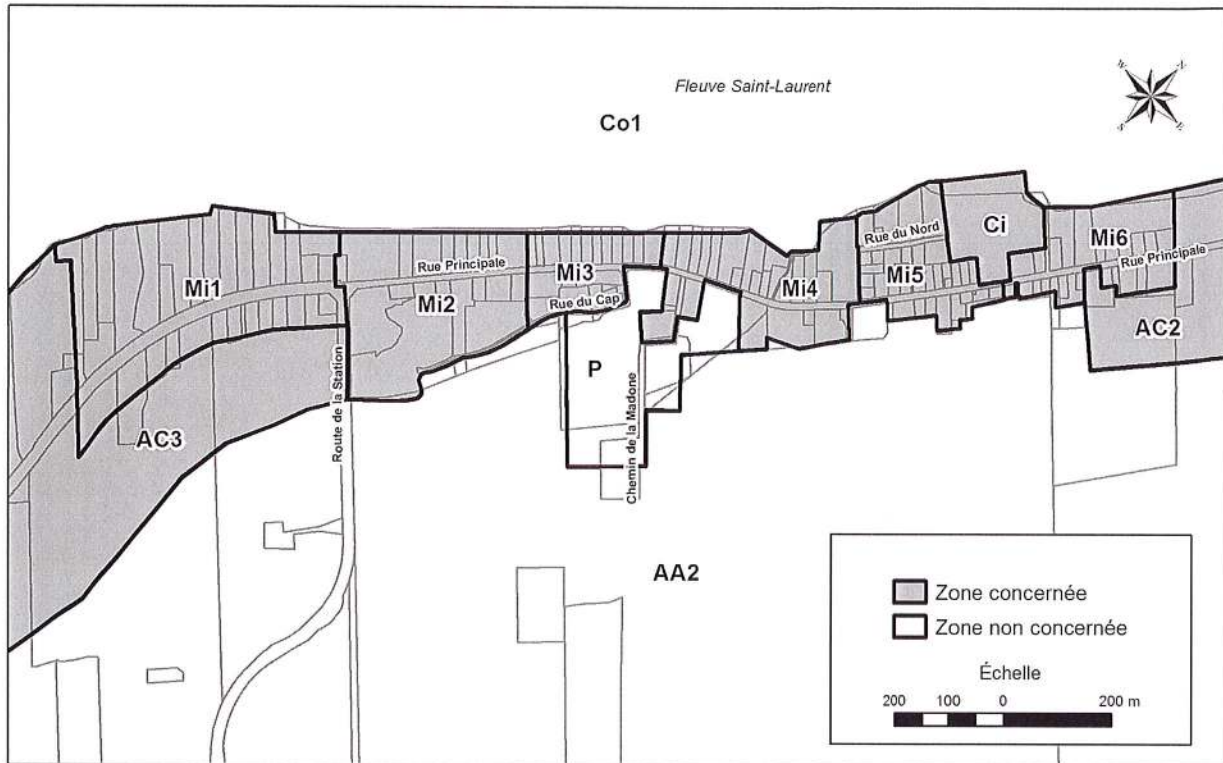
Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage

1. **Que** lors de la séance tenue le 2 octobre 2018, le conseil de la municipalité a adopté le PREMIER projet de « **règlement numéro 45-A visant à modifier le règlement de zonage numéro 45 de la municipalité afin de permettre le groupe « commerce et service I » dans un bâtiment secondaire ainsi que de permettre, sous certaines conditions, un second bâtiment principal sur un même terrain dans la zone mixte Mi4 ainsi que dans la zone AC3** ».
2. **Qu'**une assemblée publique de consultation aura lieu le 30 octobre 2018, à 19 h 00, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. **Que** le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. **Que** le projet de règlement vise à permettre la possibilité d'établir un usage du groupe « commerce et service I » dans un bâtiment secondaire ainsi que de permettre sous certaines conditions un second bâtiment principal sur un même terrain dans la zone mixte Mi4 ainsi que dans la zone AC3. Les zones Mi1, Mi2, Mi3, Mi4, Mi5, Mi6, Ci, AA1, AB1, AB2, AC1, AC2 et AC3 visées par le présent règlement sont illustrées sur les croquis suivants :



Municipalité de Saint-André

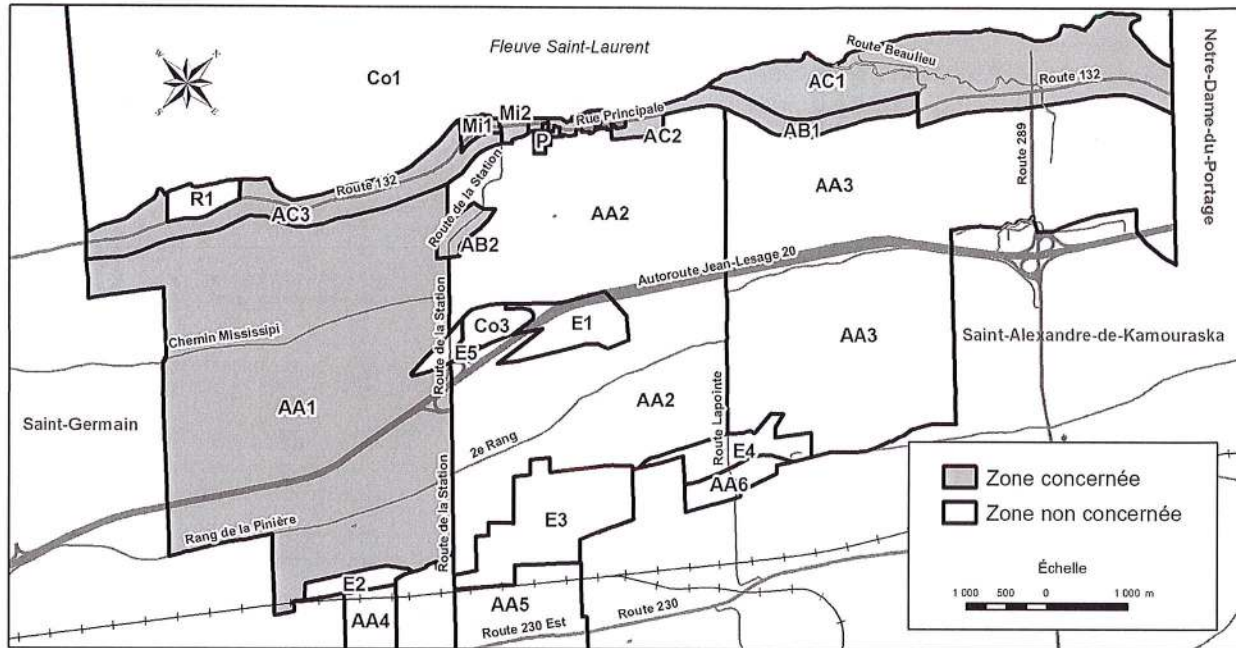
122-A, rue Principale Saint-André
(Québec), GOL 2HO (418) 493-2085





Municipalité de Saint-André


122-A, rue Principale Saint-André
(Québec), GOL 2HO (418) 493-2085



L'illustration des zones concernées peut être consultée au bureau de la municipalité.

5. Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressés aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 122-A, rue Principale, Saint-André.

DONNÉ À SAINT-ANDRÉ CE 4^{ième} JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2018.


Claudine Lévesque, directrice générale